



Objet : aide au remplissage du formulaire de « l'État des risques et pollutions » en Essonne.

1/ Plans de Prévention de Risques Naturels

Les règlements des PPRN sont téléchargeables sur le site internet des services de l'État en Essonne (www.essonne.gouv.fr, rubrique « Politiques de l'État/Environnement, risques naturels et technologiques/Risques naturels/Risque inondation »).

Prescriptions de travaux dans les règlements des PPRN en Essonne

PPRi de la Seine	PPRi de l'Yvette	PPRi de l'Yerres	PPRi de l'Essonne	PPRi de l'Orge et de la Sallemouille
oui	oui	non	non	oui

2/ Plans de Prévention de Risques Miniers

Il n'y a **aucun** PPR miniers prescrit, appliqué par anticipation ou approuvé en Essonne.

3/ Plans de Prévention de Risques Technologiques

Les règlements des PPRT sont téléchargeables sur le site internet de la DRIEE Île-de-France (<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr>, rubrique Risques et Nuisances hormis les règlements des PPRT SFDM/SEA (parcs A, B, C et D) téléchargeables sur le site internet des services de l'État en Essonne (www.essonne.gouv.fr, rubrique « Politiques de l'État/Environnement, risques naturels et technologiques/Risques technologiques »).

Prescriptions de travaux portant sur les biens à usage d'habitation dans les règlements des PPRT

	PPRT SMCA	PPRT OM Group	PPRT HERAKLES / ISOCHER	PPRT SFDM/SEA	PPRT CIM-ANTARGAZ
Travaux prescrits sur les biens existants dans les zones	r et B	R et B	B1, B2 et B3	Sans objet	R, r et B

4/ Prise en compte de la sismicité et radon

L'ensemble du département de l'Essonne est classé en zone de sismicité 1 (aléa très faible) et en zone à potentiel radon de niveau 1 (faible). A noter que le département de l'Essonne n'est pas concerné par l'obligation d'informer les acquéreurs et locataires sur les risques "séisme" et "radon".